

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 30 juin 2016
Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Secteur d'habitat de Linéostic
Cession de terrain à l'OPAC

—————

La ville de Quimper a engagé dans le quartier de Linéostic des aménagements d'urbanisation en vue de la réalisation d'un nouveau quartier comprenant 500 logements en deux tranches. La première tranche comprendra 230 logements dont un lotissement communal de 44 lots libres ainsi que la cession de macro-lots à des opérateurs.

Ainsi, il est prévu de céder à l'OPAC un macro-lot pour un montant de 147 850 euros.

La ville de Quimper va vendre à l'OPAC le macro-lot F, d'une superficie de 3 087 m² environ pour la construction de 10 pavillons locatifs sociaux sur les parcelles cadastrées section HB numéros 39p et 163p.

Après consultation de France Domaine, le prix de vente est fixé à 147 850 € HT.

Les frais liés au transfert de propriété seront pris en charge par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – de valider le principe de cession des parcelles cadastrées HB 39p, et 163p d'une surface de 3 087 m² environ au prix de 147 850 € HT ;

2 – d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir avec l'OPAC ou toute autre société devant leur être substituée pour les mêmes conditions et le même objet.